

 Air-Aqua.com

SUPERTAB

WATER IN CONTROL

 **FRANÇAIS**



SUPERTABS: RÉDUCTION CONTRÔLÉE DE LA PRESSION BACTÉRIENNE

SuperTab est un nouveau développement, l'amélioration d'un produit qui est appliqué depuis de nombreuses années déjà, notamment en aquaculture.

SuperTab est un oxydant sous forme de comprimés. Il augmente le potentiel d'oxydo-réduction de l'eau et, ce qui est plus important encore, inhibe très fortement les bactéries anaérobies. SuperTab est un oxydant très sélectif, facile à utiliser.

ATTENTION: SuperTab est un produit oxydant. Commencez toujours par lire la fiche de données de sécurité du produit.

Lisez attentivement toutes les informations avant d'utiliser ce produit. Si vous n'êtes pas sûr(e) du contenu de la présente notice/brochure d'information ou de l'utilisation de ce produit, vous ne devez pas utiliser ce produit. Si vous n'avez pas tout compris, retournez au magasin où vous avez acheté ce produit et posez vos questions.

Dès que vous ouvrez le film des comprimés, vous confirmez que vous avez lu et compris toutes les informations.

Ce produit est distribué par: Air-Aqua BV, Pays-Bas.

But de ce produit:

Le but de SuperTab est de réduire la pression bactérienne de l'eau par oxydation.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT: Commencez toujours par lire la fiche de données de sécurité avant d'utiliser ce produit et d'ouvrir l'emballage des comprimés!

ATTENTION: Tenir hors de portée des enfants. Convient uniquement à des personnes qui sont conscientes des éventuels dangers de ce produit.

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ :

ATTENTION: En utilisant ce produit, vous acceptez les dispositions ci-dessous relatives à la responsabilité.

1. Si le produit est utilisé à des fins autres que celles exposées dans la présente notice, l'utilisation intervient sous l'entière responsabilité de l'utilisateur tant en ce qui concerne les dommages causés au produit qu'à ceux causés à d'autres matières. Nous déclinons toute responsabilité quant à une application que nous n'avons pas expressément confirmée par écrit.
2. En cas d'utilisation en aquaculture, le produit ne doit pas être combiné à d'autres additifs, médicaments ou pesticides.

Tout utilisateur répond d'une utilisation correcte de ce produit. La présente notice ne vous dispense pas de l'obligation de veiller à une application et une utilisation sans risque de ce produit. En utilisant la présente notice, vous reconnaissez que le fabricant ne peut à aucune condition être tenu responsable, du fait d'une éventuelle conséquence de l'utilisation de ce produit, de l'apparition de dommages matériels et/ou corporels et/ou indirects. Ce constat s'applique en particulier aux dommages qui sont la conséquence d'une manipulation incorrecte et/ou dangereuse, par exemple inhalation directe de dioxyde de chlore concentré et non-respect des prescriptions figurant sur la fiche de données de sécurité du produit.

3. Nous déclinons expressément toute responsabilité quant à une quelconque forme de dommage indirect et soulignons que la garantie est limitée au produit lui-même. Les éventuels dommages additionnels ou indirects ne sont pas acceptés.
4. Le client est tenu de contrôler le produit livré dès réception afin de s'assurer qu'il ne présente pas de dégradations ni de manquements.
5. Nous déclinons toute responsabilité en cas de manipulation et d'utilisation inappropriées du produit par le client ou des tiers. Ce constat s'applique également et en particulier en cas d'influence de facteurs thermiques, chimiques ou externes, ainsi qu'en cas de non-respect des instructions figurant sur la notice d'utilisation et sur la fiche de données de sécurité du produit.
6. Les actions en garantie pour vices du produit deviennent caduques dans les 6 mois suivant la livraison au client. Ce constat s'applique également au droit à dédommagement, indépendamment du chef ou du motif juridique.

PROPRIÉTÉS DE SUPERTAB

SuperTab se compose d'un mélange de chlorite de sodium et d'additifs. Si un comprimé est ajouté à de l'eau, il se crée du dioxyde de chlore (ClO_2). **Le dioxyde de chlore ne doit pas être comparé ni confondu avec du chlore!**

Avec le dioxyde de chlore, le travail d'oxydation est fait par les atomes d'oxygène/le transfert d'électrons. L'ion chlorure (comme dans le chlorure de sodium (= sel)) ne participe pas activement à la réaction. L'odeur de chlore pénétrante n'est donc pas perceptible dans l'eau lorsqu'on utilise du dioxyde de chlore.

Le dioxyde de chlore est très efficace pour tuer des agents pathogènes, tels que moisissures, bactéries et virus. Le dioxyde de chlore est un oxydant très sélectif et réagit principalement avec des substances organiques. Le gros avantage du dioxyde de chlore, lorsqu'on le compare à d'autres oxydants (peroxyde d'hydrogène, ozone et chlore), est sa faible force d'oxydation combinée à une forte capacité d'oxydation.

Faible force d'oxydation:

Plus un oxydant est fort, plus il est dangereux pour les organismes vivants. L'ozone ne doit pas être présent librement dans l'eau à cause de sa force et des éventuels effets nocifs, par exemple, pour les poissons.

L'oxygène étant un oxydant très faible, il en faut justement un maximum dans l'eau pour prévenir les agents pathogènes et neutraliser les substances (réductrices) nocives.

Le dioxyde de chlore est supérieur à l'oxygène mais bien inférieur à l'ozone en termes de force d'oxydation. C'est pourquoi une faible concentration fixe dans l'eau ne posera aucun problème, par exemple, pour les poissons et d'autres organismes vivants.

Forte capacité d'oxydation:

Il faut 2,5 fois plus d'autres oxydants que de dioxyde de chlore pour neutraliser la même quantité de contaminants. En d'autres termes, la concentration de dioxyde de chlore doit être égale à 40 % seulement de celle d'autres oxydants pour inhiber la même quantité de bactéries anaérobies ou neutraliser une matière organique.

Du fait de sa faible force d'oxydation combinée à une forte capacité d'oxydation, ce produit convient très bien à une utilisation relativement sûre et simple en aquaculture.

À l'inverse de nombreux autres oxydants, le dioxyde de chlore agit également très bien à faible température et dans des milieux à pH élevé. À la différence du chlore, le dioxyde de chlore n'exerce aucune influence sur le pH. L'action du dioxyde de chlore est légèrement diminuée dans l'obscurité, ce qui limite à un minimum l'effet nocif sur des filtres biologiques. Du fait également de la faible force d'oxydation, les bactéries qui assurent le processus de transformation des protéines/de l'ammonium/du nitrite en nitrate, ne souffrent quasiment pas de faibles concentrations en ClO₂. Parce que les bactéries anaérobies (agents pathogènes) ont une paroi très fine, de très faibles concentrations suffisent à les tuer.

Les bactéries anaérobies ne résistent pas au dioxyde de chlore parce que, à l'inverse des UV ou des antibiotiques, le dioxyde de chlore détruit la paroi cellulaire.

APPLICATION PRATIQUE DE SUPERTAB

SuperTab se dissout très bien dans l'eau (un comprimé effervescent). Une certaine concentration de ClO₂ apparaît dans l'eau en fonction de la quantité d'eau à laquelle SuperTab est ajouté. Les tableaux 2 et 3 indiquent les concentrations en cas d'utilisation de SuperTab. Utiliser ce produit uniquement à des valeurs de pH supérieures à 7

À une concentration de ClO₂ d'environ 0,04 mg/l, la pression bactérienne est très fortement réduite, sans que cette réduction ait un effet négatif sur la biologie et l'aquaculture dans l'eau. À partir d'une concentration de 0,1 mg/l, il est toujours nécessaire de tester régulièrement l'ammoniac et le nitrite.

À des concentrations plus élevées (de 0,2 mg/l à 0,5 mg/l), le ClO₂ est parfaitement en mesure de diminuer considérablement et/ou de guérir des maladies bactériennes chez des poissons. Les poissons développeront une légère réaction d'irritation à des concentrations élevées. De même, l'action biologique du filtre peut (considérablement) diminuer. Conformément à la norme allemande relative à l'eau potable (TrinkwV2001), une concentration de dioxyde de chlore de 0,4 mg/l est autorisée pour l'eau potable.

EXEMPLES D'APPLICATION (voir aussi tableau 4):

Étangs (à carpes) avec poissons :

- Démarrage et entretien pendant la saison :

Il est important pour le particulier de ne pas laisser la pression bactérienne augmenter et de bien la contrôler. Pour des dosages d'entretien, une concentration de 0,04 mg/l est souhaitable dans l'étang, ce qui signifie 1 SuperTab pour 50 000 litres d'eau. Si vous avez un étang de 10 000 litres, vous pouvez dissoudre 1 SuperTab dans un jerrycan d'1 litre puis doser 200 ml (voir aussi le tableau 2) pour obtenir une concentration de 0,04 mg/l (0,000004 %). Le dioxyde de chlore sera « consommé » au moment du dosage. La lampe UV assure ensuite la dégradation lente du produit. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un nouveau dosage après une semaine, afin de maintenir la concentration à niveau.

La quantité dosée est assez rapidement absorbée, surtout lorsque la charge organique est très élevée (p. ex. à la première utilisation du produit). Il est alors conseillé de doser tous les

2 jours, 4 fois de suite puis de procéder au dosage 2 fois par semaine pendant 4 semaines. En outre, la charge organique est plus élevée en été qu'en hiver. Par conséquent, il est conseillé de diminuer la quantité hebdomadaire lorsque la température de l'eau baisse (de 25% environ à des températures de l'eau de 6 à 10 °C et de 50% à des températures de 10 à 15 °C). Soyez prudent (éviter) utiliser SuperTab à un pH faible (moins que 7). Produits oxydants réagissent beaucoup plus fort à faible pH niveau.

La charge organique du bassin peut également être maintenue à un niveau très bas en utilisant des filtres de haute qualité, en nourrissant les poissons de façon raisonnée, etc. Dans ces situations, il est recommandé d'utiliser uniquement 25 à 50% des valeurs recommandées figurant dans le tableau 4.

Outre la réduction de la pression bactérienne, une grande quantité de matière organique disparaît des parois et des canalisations après une période d'utilisation prolongée. Votre étang devient peu à peu visiblement plus propre.

- Haute pression bactérienne

Si la pression bactérienne dans l'étang est très élevée, le dosage doit être augmenté à 1 SuperTab par 20 000 litres ou même 1 SuperTab par 10 000 litres. Si ce dosage est répété chaque jour pendant une semaine, la pression bactérienne diminuera de façon radicale.

ATTENTION: à des dosages hebdomadaires supérieurs à 0,1 mg/l, il est toujours nécessaire de surveiller le comportement des poissons. De même, vous devez mesurer chaque jour la teneur en ammoniac et en nitrite, parce que la biologie risque d'être partiellement attaquée à forte dose. Si vous mesurez des taux d'ammoniac et/ou de nitrite augmentés, vous devez renouveler l'eau pendant le traitement ou interrompre temporairement l'utilisation jusqu'à ce que le filtre biologique se soit rétabli.

Étangs (de baignade) sans poissons:

Un dosage supérieur de 0,1 à 0,2 mg/l est conseillé pour les étangs de baignade sans poissons. Le produit ne sentant pas le chlore, il est idéal pour réduire considérablement la pression bactérienne. Une couche de boue se forme au fil du temps dans les étangs de baignade. De ce fait, la pression bactérienne dans l'eau est souvent déraisonnablement élevée. À faibles concentrations, le dioxyde de chlore n'exerce aucun effet nocif sur les plantes. SuperTab réduit également l'odeur spécifique aux étangs de baignade: avec l'utilisation de SuperTab, l'eau a une odeur considérablement plus fraîche.

Nettoyages de surfaces ; rinçage et désinfection de systèmes :

Une concentration à partir de 0,4 mg/l dans de l'eau du robinet propre (!) permet de désinfecter surfaces, conduites et bassins d'eau. Elle permet également de supprimer le film bactérien.

NOTICE D'UTILISATION:

SuperTab contient notamment du peroxydisulfate de disodium et du chlorure de sodium. Ne jamais utiliser SuperTab combiné à d'autres produits de traitement de l'eau et/ou médicaments.

Lisez toujours la fiche de données de sécurité du produit avant d'utiliser SuperTab

(voir chapitre suivant)

- Prenez un jerrycan opaque rempli d'eau (du robinet) propre (utiliser au moins 1 litre d'eau). La concentration est de 2 000 mg/l pour 1 litre d'eau et de 400 mg/l pour 5 litres. **Ne pas utiliser une bouteille ouverte ou un seau.**
- Déterminez la température de l'eau (idéalement: 20 °C).
- Ajoutez 1 SuperTab. **Ne pas inhaler la solution concentrée! Le gaz ClO₂ (concentré) est nocif.**
- Fermez le jerrycan.
- Evitez de secouer le jerrycan. Ne remuez pas non plus lorsque le comprimé se dissout. Respectez les temps d'attente indiqués au tableau 1 pour que le comprimé SuperTab soit entièrement et correctement dissous.
- Ce n'est qu'à l'issue du temps de réaction que vous pouvez secouer légèrement le jerrycan.
- Faites attention à la vapeur de ClO₂ lorsque vous versez la solution concentrée !
- Si vous utilisez une partie de la solution, conservez le reste à l'abri de la chaleur et de la lumière dans un local bien ventilé. La durée de conservation de la solution est de 6 semaines.
- Tenez la solution et les comprimés hors de la portée des enfants.

TABLEAU 1: TEMPS DE RÉACTION DISSOLUTION SUPERTAB

TEMPÉRATURE DE L'EAU	TEMPS DE RÉACTION COMPLET	REMARQUES
10°C	> 60 minutes (jusqu'à 6 heures)	temps de réaction long
20°C	< 30 minutes	température idéale
30°C	< 20 minutes	-----
40°C	< 10 minutes	température maximale

TABLEAU 2: SOLUTION SUPERTAB

EAU (L)	SOLUTION (MG/L)	SOLUTION (%)
1	2.000	0.2
2	1.000	0.1
5	400	0.04
10	200	0.02
20	100	0.01
100	20	0.002
200	10	0.001
1.000	2	0.0002
2.000	1	0.0001
10.000	0.2	0.0002
20.000	0.1	0.00001
50.000	0.04	0.000004

TABLEAU 3: 1 L DE SOLUTION SUPERTAB: 2 000 MG/L

TAILLE BASSIN (LITRES)	DOSAGE EN ML POUR UNE CONCENTRATION DE		
	0.04 MG/L	0.1 MG/L	0.2 MG/L
100	2	5	10
250	5	12.5	25
500	10	25	50
1.000	20	50	100
2.000	40	100	200
5.000	100	250	500
10.000	200	500	1000
15.000	300	750	1500
20.000	400	1000	2000
25.000	500	1250	2500
30.000	600	1500	3000
40.000	800	2000	4000
50.000	1000	2500	5000

TABLEAU 4: APPLICATIONS

APPLICATION	CONCENTRATION CONSEILLÉE (mg/l)	FRÉQUENCE DE DOSAGE	REMARQUES
Étang à carpes Dosage initial	0.04	1 jour sur 2 pendant 1 semaine	
Étang à carpes Dosage d'entretien	0.04 - 0.10	chaque semaine	
Étang à carpes Contaminé	0.1	1 jour sur 2 pendant 1 semaine	Mesurer chaque jour l'ammoniac et le nitrite. Si les taux ont augmenté, interrompre le dosage jusqu'à ce que les valeurs soient à nouveau normales.
Étang à carpes Problèmes bactériens	0.1 - 0.2	tous les jours pendant 1 semaine	Mesurer chaque jour l'ammoniac et le nitrite. Si les taux ont augmenté, renouveler l'eau. Surveiller la réaction des poissons. En cas de doute, interrompre le dosage jusqu'à ce que les valeurs soient à nouveau normales.
Quarantaine Problèmes bactériens	0.2 - 0.4	tous les jours pendant 1 semaine	Mesurer chaque jour l'ammoniac et le nitrite. Renouveler chaque jour au moins 30 % d'eau (de préférence 50 %). Surveiller la réaction des poissons. En cas de doute, interrompre le dosage jusqu'à ce que les valeurs soient à nouveau normales.
Fort taux d'occupation (bac de vente)	0.1	2 à 3 fois par semaine	Mesurer chaque jour l'ammoniac et le nitrite. Si les taux ont augmenté, interrompre le dosage jusqu'à ce que les valeurs soient à nouveau normales.
Étang de baignade avec poisson	0.04 - 0.1	chaque semaine	
Étang de baignade sans poisson	0.1 - 0.2	chaque semaine	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

SECTION 1:

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	SuperTab
Code du produit:	40064/40066/40068
Description du produit:	Non disponible.
Type de produit:	Solide.
Autres moyens d'identification:	Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:	Air-Aqua BV Achthoevenweg 8C 7951 SK Staphorst The Netherlands T: +31 522 468963 E: info@air-aqua.com
-------------	--

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS: info@air-aqua.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone:	+31 522 468963
Heures ouvrables:	08.00 - 17.00 uur

SECTION 2:

IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit: Mélange.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ox. Sol. 2, H272
Acute Tox. 4, H302
Acute Tox. 3, H311
Skin Corr. 1B, H314
Eye Dam. 1, H318
STOT RE 2, H373
Aquatic Acute 1, H400

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification:	O; R8 C; R34
Dangers physiques ou chimiques:	Bevordert de ontbranding van brandbare stoffen.
Dangers pour la santé humaine:	Provoque des brûlures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
H311 - Toxique par contact cutané.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Généralités:

Sans objet.

Prévention:

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.
P220 - Tenir à l'écart des vêtements, des matières incompatibles et des matières combustibles.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P260 - Ne pas respirer les poussières.
P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Stockage: Élimination:	P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Symbole(s) de danger:	
Indication de danger:	Comburant, Corrosif
Phrases de risque:	R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles. R34- Provoque des brûlures.
Conseils de prudence:	S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Ingrédients dangereux: Éléments d'étiquetage supplémentaires: Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux:	Chlorite de Sodium Sans objet.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants:	Sans objet.
Avertissement tactile de danger:	Sans objet.
2.3 Autres dangers	
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Hydrogénosulfate de sodium	REACH #: 01-2119552465-36 CE: 231-665-7 CAS: 7681-38-1 Index: 016-046-00-X	>=35 - <50	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318	[1]
Chlorite de Sodium	CE: 231-836-6 CAS: 7758-19-2	>=20 - <25	O; R8 Xn; R22 C; R34 R32	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Carbonate de Disodium, Composé avec Peroxyde d'Hydrogène(2:3)	CE: 239-707-6 CAS: 15630-89-4	>=1 - <5	O; R8 Xi; R36/38	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

[Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.](#)
[Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.](#)

SECTION 4:
PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux:	<p>Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.</p>
Inhalation:	<p>Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p>
Contact avec la peau:	<p>Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.</p>
Ingestion:	<p>Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Protection des sauveteurs :	<p>vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p> <p>Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.</p>
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Effets aigus potentiels sur la santé	
Contact avec les yeux:	Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Inhalation:	Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
Contact avec la peau:	Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
Ingestion:	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Signes/symptômes de surexposition	
Contact avec les yeux:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
Inhalation:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Note au médecin traitant:	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques:	Pas de traitement particulier.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange:	Favorise l'inflammation des matières combustibles. Ce produit augmente le risque d'incendie et peut faciliter la combustion.
Risque lié aux produits de	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone Oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers:	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie:	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre
---------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Pour les secouristes:	toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
-----------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement accidentel:	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-tincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
-------------------------	---

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de
------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général:	substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des matières combustibles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
--	--

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Directive Seveso II - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
H2: Toxicité aiguë, catégorie 2 toutes voies d'exposition ou Toxicité aiguë catégorie 3 par voie cutanée et par inhalation	50	200
P8: Liquides et solides comburants	50	200
E1: Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200
C3 : Comburant	50	200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: Solutions spécifiques au secteur industriel:	Non disponible. Non disponible.
--	------------------------------------

**SECTION 8:
CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle: Procédures de surveillance recommandées:	Aucune valeur de limite d'exposition connue. Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.
DNEL/DMEL: PNEC:	Aucune DNEL/DMEL disponible. Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
----------------------------------	---

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène:	Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques,
--------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Protection des yeux/du visage:	<p>avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-oeil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.</p> <p>Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.</p>
Protection de la peau	
Protection des mains:	<p>Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.</p>
Protection corporelle:	<p>L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.</p>
Autre protection cutanée:	<p>Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.</p>
Protection respiratoire:	<p>Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
---	--

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique:	Solide. [Comprimé.]
Couleur:	Blanc.
Odeur:	Inodore ou avec une faible odeur de chlore.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH:	6 [100g/l]
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Sans objet.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes: chaleur, les matières combustibles et l'humidité.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative:	Non disponible.
Solubilité(s):	Non disponible.
Coefficient de partage: noctanol/eau:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives:	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.

Ces conditions peuvent inclure: contact avec des substances combustibles

Les réactions peuvent inclure: risque d'incendie ou d'intensification d'incendie

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières comburantes, matières réductrices, les substances organiques, les métaux, les acides et alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrogénosulfate de sodium chlorite de sodium	DL50 Orale	Rat	2800 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	230 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	165 mg/kg	-
Percarbonate de sodium	DL50 Orale	Rat	2400 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Oraal	660.3 mg/kg
Dermaal	208.3 mg/kg

Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Il n'existe aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Danger par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé d'exposition probables

Voies d'entrée probables: Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux:	Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Inhalation:	Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
Contact avec la peau:	Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
Ingestion:	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur.
Inhalation:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.
Ingestion:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets potentiels différés:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets potentiels différés:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations: Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Chlorine Dioxide in tablets Chlorite de Sodium	CL50 100 à 2000 mg/L	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 1.32 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	4 jours
Eau douce	Aiguë CE50 0.025 ppm	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.08 mg/L Eau douce	Poisson - Ptychocheilus oregonensis - Juvenile (oioelet, couvée, sevrage)	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Chlorite de Sodium	< -2.7	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC):	Non disponible.
Mobilité	Non disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:	Sans objet.
vPvB:	Sans objet.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	
Méthodes d'élimination des déchets:	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Déchets Dangereux:	conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.
Emballage	
Méthodes d'élimination des déchets:	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
Précautions particulières:	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3085	UN3085	UN3085	UN3085
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Chlorite de Sodium, Hydrogénosulfate de sodium)	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Chlorite de Sodium, Hydrogénosulfate de sodium)	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Chlorite de Sodium, Hydrogénosulfate de sodium)	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Chlorite de Sodium, Hydrogénosulfate de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	 5.1	 5.1	 5.1	 5.1
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Non.
Autres informations	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. Code tunnel: (E)	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.	Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Sans objet.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe: | Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Directive Seveso II

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso II.

Critères de danger

Catégorie

H2: Toxicité aiguë, catégorie 2 toutes voies d'exposition ou Toxicité aiguë catégorie 3 par voie cutanée et par inhalation

P8: Liquides et solides comburants

E1: Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

C3: Comburant

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

SECTION 16:
AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP	Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL	dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
Mention EUH	mention de danger spécifique CLP
PTB	Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE	concentration prédite sans effet
RRN	Numéro d'enregistrement REACH
tPtB	Très persistant et très bioaccumulable

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ox. Sol. 2, H272
 Acute Tox. 4, H302
 Acute Tox. 3, H311
 Skin Corr. 1B, H314
 Eye Dam. 1, H318
 STOT RE 2, H373
 Aquatic Acute 1, H400

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Ox. Sol. 2, H272	Jugement expert
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 3, H311	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées:

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	(oral) Toxique en cas d'ingestion.
H302	(oral) Nocif en cas d'ingestion.
H310	(dermal) Mortel par contact cutané.
H311	(dermal) Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SUPERTAB

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2, H310	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Ox. Sol. 1, H271	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 1
Ox. Sol. 2, H272	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 2
Ox. Sol. 3, H273	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Texte intégral des phrases R abrégées

R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]

O	Comburant
C	Corrosif
Xn	Nocif
Xi	Irritant

Historique

Date d'édition (dd/mm/yyyy):	15/05/2014
Version:	1
Section(s) révisée(s):	Sans objet.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

